



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Jeudi 29 août 2024	Heure de départ	16 h		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 23 °C)	Vent	14 km/h Est		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø	Nombre total d'inscriptions	65/74
Paris mutuels	\$ 162,975				
	Vétérinaire contacté : Dr. M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist		

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Gillies, Pete (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Le directeur de l'écurie, Alain Thibert, a assisté à la réunion concernant l'installation d'un système auxiliaire d'approvisionnement en eau chaude dans le paddock temporaire.
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges du cheval, "SILVERADO", de la Course 6 (autre).
L'entraîneur, Wayne Laviolette, en a été averti.
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges du cheval, "ROSE RUN WHY NOT", de la Course 7.
L'entraîneur, Carl Duguay, en a été averti.
Il a été inscrit sur la liste des juges à court terme (sept jours) jusqu'à ce que la documentation nécessaire (transport) soit soumise.

- Le formulaire requis pour retirer le cheval, "SHADOW MARGEAUX", du Programme LHPIE (règle 35.05 de la CAJO), n'a pas été correctement soumis, du fait que ce cheval avait bien reçu du Lasix avant la Course 4.
L'entraîneur, Ryan Guy, en a été averti.
Cette information a été également annoncée au public.
- "GOLDIES ROCKIN", dans la Course 5, a été transféré de Richard Moreau à l'entraîneur, Robert Bernicky, avant la suspension de M. Moreau et ne requiert donc pas un transfert entre entraîneurs.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Le #5, "DONATOVER", a été retiré à la dernière minute par le vétérinaire de la CAJO (maladie). Il a été inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
L'entraîneur, John Macmillan, en a été averti.
Un remboursement de \$ 425 a été effectué.

Le conducteur du #4, "SOUTHWIND RUSSIAN", (Stephane Pouliot), a été trouvé coupable pour avoir enfreint la règle 22.03 (j)(vii) de la CAJO (défaut de se mettre en position et d'y rester derrière la barrière de départ) par le juge au départ juge Jamie Fiolek.

Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2807779

Rien d'autre à signaler.

9. Rien à signaler.

10. **Enquête et objection soumise par le conducteur** au sujet d'une possible obstruction provoquée au #6, "MSFRANNIE", (Antonio Vecchio), par le #4, "INCREDIBLE HALL", (Jimmy Gagnon), avant le poteau de ¼ de mille.

Après avoir examiné la vidéo de la course et discuté avec M. Vecchio (qui a déclaré que le #4 avait touché sa jambe, ce qui a provoqué le bris d'allure de son cheval), l'objection a été rejetée.

Aucun changement n'a été effectué à l'ordre d'arrivée.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/YW8zhLX1U1s>

Réclamations :

Aucune